

✓

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

27 AOÛT 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 55

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Communications

Recours introduit le 5 août 1960 par les trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr Geitling, Mausegatt et Präsident et par les 38 sociétés minières du bassin de la Ruhr, groupées au sein de ces comptoirs, contre la Haute Autorité de la C.E.C.A. (affaire n° 13-60) 1181/60

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

Avis d'appel d'offres concernant la couverture des risques d'accidents du personnel de la Commission 1182/60

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Informations

Signature d'une convention de financement 1183/60

Investissement économique intéressant les Républiques centrafricaine, du Congo, gabonaise et du Tchad 1183/60

(Suite au verso)

SOMMAIRE (suite)

Avis

<i>Avis d'appel d'offres n° 28 pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	<i>1185/60</i>
<i>Avis d'appel d'offres n° 29 pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	<i>1186/60</i>

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Recours introduit le 5 août 1960 par les trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr Geitling, Mausegatt et Präsident et par les 38 sociétés minières du bassin de la Ruhr, groupées au sein de ces comptoirs, contre la Haute Autorité de la C.E.C.A.

(Affaire n° 13-60)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 5 août 1960 d'un recours introduit contre la Haute Autorité de la C.E.C.A. par les trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr Geitling, Mausegatt et Präsident, représentés par leurs gérants d'affaire, et par les 38 sociétés minières du bassin de la Ruhr, groupées au sein de ces comptoirs et représentées par ces derniers; les requérants sont assistés par M^e Werner von Simson et M^e Hans Hengeler, du barreau de Düsseldorf, et ils ont fait élection de domicile chez M^e von Simson à Luxembourg, Bertrange.

Le recours a pour objet la décision de la Haute Autorité n° 16-60 du 22 juin 1960, publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 47 du 23 juillet 1960, par laquelle la Haute Autorité a rejeté la demande présentée par les requérants en vue d'obtenir l'autorisation de leurs accords et résolutions du 17 mai 1960 pour la création d'un comptoir de vente unique «Ruhrkohle Verkaufsgesellschaft mbH».

Les requérants concluent à ce qu'il plaise à la Cour:

«1° Annuler la décision n° 16-60 de la Haute Autorité, datée du 22 juin 1960 (*Journal officiel des Communautés européennes*, édition allemande, 3^e année, n° 47 du 23 juillet 1960, p. 1014/60 et ss.);

2° Condamner la Haute Autorité aux dépens.»

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet: Couverture des risques d'accidents du travail, y compris les accidents d'origine nucléaire;

d'accidents survenus sur le chemin du travail;

d'accidents de la vie privée;

de maladies professionnelles d'origine nucléaire

du personnel de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique appelé à exercer ses fonctions dans un établissement comportant un risque nucléaire

La Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique désire recueillir des offres pour la couverture des risques sous rubrique à partir du 1^{er} janvier 1961.

La couverture devrait s'étendre sur un effectif total pouvant atteindre, vers la fin de l'année 1962, 2.000 personnes.

Un cahier de clauses et conditions générales peut être obtenu auprès de la Commission de la C.E.C.A., 51-53, rue Belliard, à Bruxelles 4, direction générale de l'administration et du personnel.

Les offres faites sur la base du cahier de clauses et conditions générales ci-dessus doivent parvenir, sous pli recommandé, à la direction générale de l'administration et du personnel susmentionnée au plus tard le 30 septembre 1960, à 24 heures.

Il est précisé que les offres qui seraient faites à la suite de l'avis ci-dessus n'engagent d'aucune manière la Commission vis-à-vis du ou des auteurs de ces offres.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

INFORMATIONS

Signature d'une convention de financement

En date du 13 août 1960 a été signée la convention de financement n° 32/F/TC/E/58 entre la Communauté économique européenne, la République française et la république du Tchad. Cette convention comprend le projet de caractère économique suivant:

*Projet n° 12.23.401: Hydraulique pastorale et villageoise
(n° d'attente F/TC/03/58)*

pour un engagement provisoire de 2.977.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 39 du 16 juin 1960.

Investissement économique intéressant les Républiques centrafricaine, du Congo, gabonaise et du Tchad

En date du 11 juillet 1960 a été réputée approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement d'un projet de caractère économique présenté conjointement par les Républiques centrafricaine, du Congo, gabonaise et du Tchad et qui avait été soumis au Conseil de ministres par

la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit du:

Projet n° 12.29.101: Construction de deux nouveaux postes à quai dans le port de Pointe-Noire (n° d'attente F/AFC/01/59) pour un montant en engagement provisoire de 3.241.000 unités de compte.

A V I S

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 28

**pour un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Convention: 7/F/TO/S/58

Projet: 11.22.101

Objet:

Construction d'une maternité

à:

Anécho (République togolaise)

Estimation:

7.370.000 francs C.F.A.

Délai d'exécution:

9 mois

Les soumissions doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Chef du service des travaux publics à Lomé (République togolaise) avant 11 heures (11 heures G.M.T.) du jour fixé pour leur ouverture qui aura lieu le 29 novembre 1960 à 15 heures, heure locale, (15 heures G.M.T.) au ministère des travaux publics à Lomé (République togolaise).

Le dossier de l'appel d'offres en langue française

peut être obtenu par demande adressée au service des travaux publics du Togo à Lomé (République togolaise).

Prix:

2.500 francs C.F.A. soit à verser au compte chèque postal 0.004 du trésorier-payeur du Togo, soit par mandat-poste international ou chèque bancaire certifié payable au Togo à l'ordre de Monsieur le Trésorier-Payeur du Togo.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation:

1. Service des travaux publics à Lomé (République togolaise);
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56-58, rue du Marais, Bruxelles 1;

3. Services d'information des Communautés européennes à:

Bonn, Zitelmannstrasse 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Service des travaux publics à Lomé (République togolaise).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 29

**pour un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Convention: 7/F/TO/S/58

Projet: 11.22.102

Objet:

Construction d'une maternité et d'un pavillon d'hospitalisation

à:

Palimé (République togolaise)

Estimation:

20.236.000 francs C.F.A.

Délai d'exécution:

10 mois

Les soumissions doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Chef du service des travaux publics à Lomé (République togolaise) avant 11 heures (11 heures G.M.T.) du jour fixé pour leur ouverture qui aura lieu le 29 novembre 1960 à 15 heures, heure locale, (15 heures G.M.T.) au ministère des travaux publics à Lomé (République togolaise).

Le dossier de l'appel d'offres en langue française

peut être obtenu par demande adressée au service des travaux publics du Togo à Lomé (République togolaise).

Prix:

5.000 francs C.F.A. soit à verser au compte chèque postal 0.004 du trésorier-payeur du Togo, soit par mandat-poste international ou chèque bancaire certifié payable au Togo à l'ordre de Monsieur le Trésorier-Payeur du Togo.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation:

1. Service des travaux publics à Lomé (République togolaise);
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56-58, rue du Marais, Bruxelles 1;
3. Services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstrasse 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Service des travaux publics à Lomé (République togolaise).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

VIENT DE PARAÎTRE:

La mise à jour des «Régimes de la sécurité sociale applicables aux travailleurs du charbon et de l'acier dans la Communauté et en Grande-Bretagne» est sortie de presse.

Il s'agit d'un ensemble de nouvelles feuilles imprimées, appelées à compléter l'ouvrage en deux volumes publié en 1957 sous le titre mentionné ci-dessus.

Cette mise à jour sera adressée gratuitement aux détenteurs de l'ouvrage qui en feront la demande.

Rappelons que le prix de vente de l'ouvrage complet est de NF 196,— (frb. 2.000,—).

Pour toute commande, s'adresser: Bureau de vente des services des publications des Communautés européennes, 2, place de Metz, à Luxembourg.